

Lettre ouverte au Premier Ministre, Manuel Valls

Bourges, le 12 novembre 2014*

Monsieur le **Premier Ministre**,

La Crise économique mondiale n'est pas une fatalité. Même si la France est parmi les derniers de la classe, les entrepreneurs—créateurs, dont je suis, sont capables de bien de novations intéressantes.

Il faudrait cependant que les Pouvoirs Publics fassent leur travail !

La vulgarité politique des Ministres Sapin et Macron, qui non seulement n'ont pas répondu à mon courrier, parfaitement argumenté, mais n'en ont même pas accusé réception, reste scandaleuse à moins que ce ne soit dû à de l'extrême embarras !.....

En attendant, l'embarras est pour les PME comme la nôtre, donc pour les employeurs sains. Sur cinq de mes sociétés, deux d'entre elles sont désormais en redressement judiciaire! En effet, partant d'une entreprise familiale créée en 1868 par mon Arrière-Grand-Oncle, j'ai monté de toutes pièces il y a vingt ans et plus, les filiales. Leur réalité et leur utilité économiques n'est plus à démontrer.

Le courrier que j'ai fait parvenir est tout à fait précis. Je le joins à ce courriel.

Je répète que toutes les anomalies dénoncées et qui se sont installées dans les procédures, au préjudice surtout du service mis à la disposition de l'ensemble des militaires, n'ont été possibles qu'à cause de la négligence coupable des services du Commissariat Interarmes, ainsi bien sûr, que celle de nos Représentations Professionnelles qui ne pouvaient ignorer!

J'en appelle donc, avec la publicité nécessaire, à votre entremise pour qu'une enquête administrative soit entreprise, sans délai, auprès des Garde-meubles métropolitains, dans le but de dénombrer les lots, non ou peu facturés, appartenant à des militaires, et qui sont financés par un excès du poste "fret maritime" sur le déménagement export, c'est à dire en exonération de TVA! (avec toutes conséquences supposées) : quid d'un loyer réel? Alors que dans le même temps les agents de la....concurrence persécutent les lampistes de l'île de la Réunion!

Pour résumer, et en matière de déménagements maritimes pour les personnels militaires mutés, il y a : établissement de faux DEVIS, puis de fausses factures, provoquant à n'en pas douter des comptabilités faussées, donc des faux bilans puis, probablement des soutiens bancaires abusifs! Il y a aussi de ce fait pénalisation de l'image et de la notoriété des autres entreprises. En revanche, il y a des VRAIES lettres de concession, occultes pour l'administration, provoquant les surenchères de certains prestataires !

Ceci revient à financer par un excès de facture export, des prestations métropolitaines qui devraient, entre autres, être assujetties à la TVA... !

Les difficultés financières et bancaires qui en résultent chez les autres, retombent également sur les personnes physiques, alors que, pourtant dénoncées depuis 2008, les irrégularités sont maintenant bien expliquées, en partie grâce à l'intervention de la DIRECCTE (Curieusement tombée dans l'oubli après deux années).

Néanmoins les choses ont continué et ont empiré en 2014 !

Faux devis, fausses factures, mais l'administration rembourse ; comptabilités faussées, TVA détournée, mais les banques soutiennent ; et pourtant VRAIES lettres de concession, discrètes, pour chaque militaire muté Outre-mer, y compris pour les éléments du Commissariat : répétons-le, même si tout ceci peut correspondre à des besoins légitimes!

Des chiffres! En voilà : Un déménagement de 30m³, un conteneur 20 pieds de la Réunion vers la Métropole est payé, sur facture, par l'intendance environ 8 000 €.

La même opération pour le même client à son arrivée deux ans plus tôt a pu être payée par la même

administration environ 18 000 €!

Si le même client était allé à Madagascar, en Ambassade, AVEC DES COUTS SIMILAIRES, il aurait dans un sens, PUIS, au retour été remboursé d'une facture pouvant dépasser 30 000 € dans chaque sens. Avec lettre de concession, certaines entreprises pratiquent des services qui ne font pas partie de ceux AUTORISES par exemple dans la "convention" re-signée à la Réunion en Mai 2014!!

Telle est Monsieur le Premier Ministre, la problématique administrative qu'il va falloir expliquer, ne serait-ce que pour la clarification des comptes publics.

Enfin, soulignons que cette pollution de l'entrepreneuriat français n'est pas représentative, elle n'en constitue que l'excès qu'il faut absolument combattre!

Je vous prie de croire, Monsieur Le Premier Ministre en mon plus complet dévouement.

François TESSIOT

PS : *Date limite de l'injonction de l'Autorité de la Concurrence alors que le dossier a déjà été traité par la DIRECCTE, sans conclusion...Faut-il attendre encore 2 ans ?

N° ordre : AC/2014/10/8860

Dossier 14/0025F